

Étude : Reconnaissance professionnelle, achèvement des programmes d'apprentissage et salaires des apprentis inscrits, 2007

Diffusé à 8:30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mercredi 3 octobre 2012

Parmi les personnes inscrites à un programme d'apprentissage entre 2002 et 2004, celles qui ont achevé leur programme gagnaient, en 2007, un salaire horaire supérieur de 21 % en moyenne à celui des personnes qui n'avaient pas terminé le programme.

En outre, les personnes qui avaient achevé leur programme d'apprentissage étaient plus susceptibles de travailler à temps plein et d'occuper un emploi permanent.

De 1995 à 2007, le nombre de Canadiens inscrits à un programme d'apprentissage a plus que doublé, passant de 163 370 à 358 555. Toutefois, au cours de la même période, le nombre de personnes qui ont achevé un programme a augmenté d'environ un tiers.

Parmi les apprentis inscrits qui ont achevé leur programme, 90 % ont aussi obtenu un certificat de qualification professionnelle, tandis que 10 % ne l'ont pas obtenu. Ce certificat confère aux apprentis le titre de compagnon et leur donne les avantages et les responsabilités qui lui sont associés. Des apprentis inscrits qui ont abandonné leur programme, 90 % n'ont pas obtenu de certificat, tandis que 10 % l'ont obtenu.

Le salaire horaire moyen était le plus élevé (28,07 \$) chez les personnes qui ont achevé leur programme d'apprentissage et qui ont obtenu un certificat. Il était moins élevé chez les personnes qui ont abandonné leur programme, mais qui ont néanmoins obtenu un certificat (27,25 \$).

Le salaire horaire moyen des personnes qui ont achevé leur programme mais qui n'ont pas obtenu de certificat était de 23,92 \$. Il était le plus faible chez les personnes qui ont abandonné leur programme et qui ne possédaient pas de certificat (23,30 \$).

L'ampleur de l'écart salarial variait dans les groupes de métiers détaillés.

Note aux lecteurs

La présente étude utilise les données de l'Enquête nationale auprès des apprentis de 2007 pour comparer les différences entre les salaires horaires des apprentis qui achèvent leur programme d'apprentissage et ceux des apprentis qui l'abandonnent. L'objectif principal est d'estimer l'ampleur de l'écart salarial entre ces groupes tout en tenant compte d'une large gamme de caractéristiques.



Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 3160.

Le document de recherche intitulé « Reconnaissance professionnelle, achèvement des programmes d'apprentissage et salaires des apprentis inscrits au Canada », qui fait partie de la série *Direction des études analytiques : documents de recherche* (11F0019M2012345, gratuit), est maintenant accessible à partir du module *Publications* de notre site Web, sous l'onglet *Ressource clé*.

Des études comparables de la Division de l'analyse sociale peuvent être consultées en ligne (www.statcan.gc.ca/analysesociale).

Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec le Centre de contact national de Statistique Canada au 613-951-8116 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca).

Pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec Christine Laporte au 613-951-4248, Division de l'analyse sociale.